



ANNEXE

à la Convention d'application de la Charte du Parc national de la Vanoise pour la période 2021 à 2026 Commune de Peisey-Nancroix

Détail des actions prioritaires identifiées dans l'article 1 de la convention

Projet 1	Assurer une meilleure collaboration pour la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et les projets communaux
Projet 2	Mettre en œuvre du plan d'actions Zones Humides
Projet 3	Favoriser la quiétude hivernale de la faune par la mise en place concertée de zones de tranquillité et une sensibilisation de tous publics
Projet 4	Accompagner les projets de restauration des chalets d'alpage de Peisey-Nancroix
Projet 5	Valoriser les patrimoines pastoraux autour des chalets d'alpage de la Plagne
Projet 6	Accompagner le monde agricole vers des mutations vertueuses en matière environnementale
Projet 7	Réduire les effets néfastes de l'éclairage public sur l'environnement et faire de la nuit un atout touristique
Projet 8	Diffuser les connaissances naturalistes aux habitants et animer un réseau de mobilisation citoyenne sur la préservation de la biodiversité
Projet 9	Créer et accompagner une Aire Terrestre Educative (ATE)
Projet 10	Définir une politique d'accueil pour les personnes en itinérance à Rosuel : bivouac et camping-cars
Projet 11	Maintenir et consolider le site de Rosuel comme une porte de parc connue, reconnue, appréciée et fonctionnelle
Projet 12	Développer la plus-value « Parc national » dans l'offre touristique de la Commune

Projet 1: Assurer une meilleure collaboration pour la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et les projets communaux

Descriptif du projet et objectifs attendus

Mettre en place les conditions favorables à la bonne prise en compte des enjeux naturalistes dans les projets d'aménagements, par plusieurs moyens :

- Mettre à disposition de la Commune de façon globale les données naturalistes connues par le Parc et partager les enjeux avec les élus.
- Sensibiliser les élus à l'utilisation de l'outil « Géonature » et former les personnels communaux en charge des dossiers d'aménagements à cet outil.
- Sensibiliser les élus aux fondamentaux réglementaires sur la protection de la nature en France.
- Apporter le plus en amont possible, un appui d'ingénierie administrative et d'expertise naturaliste lorsque la Commune le sollicite, en respect du Code des Marchés Publics et des réglementations sur les Etudes d'Impact et Notice d'Incidence. Cela ne fait pas du Parc un garant de la politique d'aménagements de la Commune, mais un conseiller avisé.
- Apporter un appui d'ingénierie financière (appui à la recherche de financement auprès d'autres structures ou financement propre le cas échéant) sur les projets partagés et concertés ensemble.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Intégrer à son schéma de réflexion pour les aménagements à venir le facteur environnemental, au même titre que les facteurs financiers, techniques, fonciers et administratifs. Veiller à ce que les personnels communaux, les entreprises et les maîtres d'œuvre prennent en compte le facteur environnemental dans les aménagements.	Conseiller la Commune sur la prise en compte des enjeux naturalistes sur son territoire. Conseiller et accompagner la Commune sur le cadre administratif autour des enjeux environnementaux, sans pour autant être ni un garant, ni une autorité de substitution aux administrations compétentes en la matière.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	Les autres administrations compétentes en matière environnementale, notamment : DREAL AuRA (espèces protégées), DDT 73 (police de l'eau), ONF (forêts soumises)

Effets supposés/ Résultats attendus

Éviter les atteintes involontaires à l'environnement dans les aménagements et les projets communaux
Lorsque les atteintes ne peuvent pas être évitées, réduire et compenser au maximum les impacts

Référent(s) Commune : Elu : Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS + Chargé de projets	Référent(s) PNV : Thierry ARSAC Samuel CADO
--	--

Projet 2:

Mettre en œuvre du plan d'actions Zones Humides

Descriptif du projet et objectifs attendus

Ce projet a été initié dans le cadre de la précédente convention.

Le projet vise à :

- Restaurer ou améliorer la fonctionnalité naturelle de différentes zones humides sur le vallon de Rosuel :
 - * Duches des Bettières et de Beaupraz : acquisition de la maîtrise foncière par la Commune et travaux de génie écologique : bouchage de drains, abattage des conifères ;
 - * Gouille de Rosuel : plantation de végétation rivulaire et gestion concertée de l'usage piscicole.
- Concilier la gestion écologique de ces zones avec les autres usages : gouille de Rosuel avec l'usage touristique et récréatif, duche des Bettières avec le pastoralisme.
- Valoriser ce patrimoine naturel auprès du public visiteur.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maître d'Ouvrage du projet. Finaliser avant expiration des financements déjà acquis la maîtrise foncière des Duches des Bettières et de Beaupraz. Finaliser avant expiration des financements déjà acquis, les travaux de génie écologique dans la Duche des Bettières.	Mise à disposition de foncier auprès de la Commune, pour faciliter la maîtrise foncière communale sur les zones humides. Apporter son expertise naturaliste dans le génie écologique (accompagnement technique, conseil). Assurer un suivi scientifique de ce patrimoine naturel (suivi des espèces et des milieux).
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	<ul style="list-style-type: none">- Établissement Public Foncier Local (tractation foncière)- Propriétaires privés actuels- Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (expertise en gestion des zones humides et gestion pour le compte du CD73 des Espaces Naturels Sensibles de Savoie)- Office de Tourisme pour la valorisation auprès du public visiteur- Communauté de Commune (compétence GEMAPI)

Effets supposés/ Résultats attendus

Rétablissement un fonctionnement plus naturel des zones humides

Aboutir à une meilleure appréhension par les habitants et les touristes des enjeux liés à la conservation et au respect des zones humides

Faire de ces zones humides un point d'attrait du vallon de Rosuel, sans les dégrader par des aménagements touristiques

Référent(s) Commune :	Elu : Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS + DGS	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC Thierry DELAHAYE
-----------------------	---	-------------------	-----------------------------------

Projet 3: Favoriser la quiétude hivernale de la faune par la mise en place concertée de zones de tranquillité et une sensibilisation de tous publics

Descriptif du projet et objectifs attendus

Le contenu précis du projet sera à discuter et à arrêter en début du lancement de l'action.

Il s'agira d'engager une concertation avec toutes les parties prenantes concernées, sur des zones à définir ensemble, pour mieux concilier fréquentation humaine hivernale (ski gravitaire, ski de randonnée, raquettes) et la quiétude nécessaire à la survie de la faune en hiver.

Les zones pressenties sont :

- La zone des Combes de Barmail et de l'Etroit
- La face nord de Bellecôte, y compris l'Arc

Il est proposé également de déployer la campagne de communication Be Part of the Mountain à chaque saison hivernale, avec l'appui logistique de la Commune, et de mobiliser des ambassadeurs locaux pour promouvoir ces messages de respect de la faune sauvage.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Co-pilote du projet avec le Parc. Co-animateur de la démarche de médiation. Facilitateur auprès des socio-professionnels de l'encadrement hivernal. Be Part of the Mountain : appui logistique pour la communication et aide au recrutement d'ambassadeurs.	Co-pilote du projet avec la Commune. Co-animateur de la démarche de médiation. Appui en ingénierie de médiation environnementale. Appui pour identifier les enjeux naturalistes et les solutions techniques. Be Part of the Mountain : fourniture de supports de communication ciblés et accompagnement des ambassadeurs volontaires.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

- Ecoles de ski de Peisey-Vallandry et de La Plagne
- Bureaux des guides des Arcs et de la Plagne
- Moniteurs et AEM indépendants
- Sociétés ADS et SAP
- Offices de Tourisme de Peisey-Vallandry et de La Plagne
- Ambassadeurs locaux de la campagne Be part of the Mountain

Effets supposés/ Résultats attendus

Continuité de la présence hivernale de la faune (notamment galliformes et ongulés) sur les zones concertées
Sensibilisation des pratiquants au dérangement de la faune en hiver

Référent(s) Commune :	Elu : Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS + DGS	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC
-----------------------	---	-------------------	---------------

Projet 4: Accompagner les projets de restauration des chalets d'alpage de Peisey-Nancroix

Descriptif du projet et objectifs attendus

Apporter un appui aux pétitionnaires et à la Commune, dans le cadre de la rénovation de bâtiments classés « chalets d'alpage », dans l'Aire d'Adhésion.
Permettre de garder une cohérence architecturale sur ce bâti traditionnel.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Instruction des autorisations d'urbanisme. Informer les propriétaires de chalets d'alpage de la mesure.	Apporter le concours de son architecte-conseil durant la phase de rédaction du projet, en lien avec le pétitionnaire et la Commune, dans la limite de 5 jours/an, avec une priorisation pour les bâtiments en Cœur de Parc, puis les autres. Facilitateur auprès du CAUE et des architectes-conseils de la DDT 73.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

APTV

Effets supposés/ Résultats attendus

Conserver le caractère architectural des anciennes montagnettes et chalets d'alpage
Créer une démarche positive auprès des pétitionnaires pour ces enjeux architecturaux

Référent(s) Commune :	Elu : Jean-Pierre GIACHINO + agents communaux en charge de l'urbanisme : Simon OZANE et Olivia BULENS	Référent(s) PNV :	Peio DOURISBOURE Fabien POUSSET
----------------------------------	--	--------------------------	------------------------------------

Projet 5: Valoriser les patrimoines pastoraux autour des chalets d'alpage de la Plagne

Descriptif du projet et objectifs attendus

Le contenu précis du projet sera à discuter et à arrêter en début du lancement de l'action.

Le but est de valoriser l'histoire et les usages pastoraux du lieu (bâtiments, différents types de toitures, gravures historiques, murets) auprès du public visiteur estival.

Cette valorisation pourrait prendre la forme d'une scénographie plus ou moins poussée dans ou sur le chalet communal avec toiture en lauze, ou/et s'appuyer sur des outils comme RandoVanoise.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maîtrise d'Ouvrage.	Appui technique sur les différentes formes de valorisation et scénographie. Appui technique sur la rédaction de cahier des charges pour les prestations de scénographie. Fourniture d'un inventaire qualifié des gravures historiques du vallon.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Alpagistes actuels
Conservation Départementale du Patrimoine
(Archives Départementales)

Effets supposés/ Résultats attendus

Faire un atout touristique du patrimoine culturel pastoral

Référent(s) Commune :	Elu : Jean-Pierre GIACHINO + Chargé de projets	Référent(s) PNV :	Sandrine BERTHILLOT Elisabeth BERLIOZ
------------------------------	---	--------------------------	--

Projet 6: Accompagner le monde agricole vers des mutations vertueuses en matière environnementale

Descriptif du projet et objectifs attendus

Accompagner les exploitants agricoles de la Commune vers des pratiques et des aménagements prenant en compte les enjeux environnementaux et permettant une meilleure conciliation des usages, à travers différents outils :

- Faire évoluer les conventions d'usage des alpages communaux pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.
- Etudier la possibilité de signer des Obligations Réelles Environnementales sur les terrains communaux.
- Favoriser un élevage tourné vers les labels environnementaux (Agriculture Biologique, alternatives aux pesticides et intrants chimiques, etc.).
- Concilier les pratiques pastorales et activités touristiques (ex : portillons pédestres pour les clôtures en travers des sentiers).

La Commission Agriculture pourrait servir de lieu des échanges, sur les différents projets.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Faciliter ce processus de prise en compte des enjeux environnementaux au niveau de la gestion des alpages communaux. Étudier la possibilité de signer des Obligations Réelles Environnementales sur le parcellaire communal à vocation agricole. Être facilitateur dans la vallée, sur le reste des exploitations.	Apporter une expertise naturaliste et pastorale. Animateur des différentes démarches. Aider à trouver des solutions pour concilier pratiques pastorales, protection de l'environnement et activités de loisir.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Exploitants agricoles de la Commune et occupants les alpages communaux
Chambre d'Agriculture des Savoie
Groupement de Défense Sanitaire des Savoie
DDT 73
Syndicat des Exploitants Agricoles

Effets supposés/ Résultats attendus

Améliorer les pratiques actuelles
Pérenniser ces améliorations

Référent(s) communal :	Elu : Romain GIACHINO + DGS	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC Maëlle ROBERT
------------------------	--------------------------------	-------------------	--------------------------------

Projet 7 : Réduire les effets néfastes de l'éclairage public sur l'environnement et faire de la nuit un atout touristique

Descriptif du projet et objectifs attendus

L'action s'oriente autour de 2 points :

- Réduire les effets de l'éclairage public sur l'environnement (ex : réduction de la consommation énergétique, réduction des fréquences à impact sur la biodiversité).
- Valoriser ces efforts pour en faire un atout touristique.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maître d'ouvrage. Etablir un plan stratégique pour la gestion de l'éclairage public.	Appuyer et faciliter les contacts vers des organismes compétents sur les problématiques techniques. Mettre à disposition l'expertise naturaliste. Aider à la sensibilisation du public visiteur et des habitants, à cette thématique. Réfléchir à l'obtention du label « ciel étoilé » pour l'ensemble du territoire du Parc national ou l'accompagnement de Peisey-Nancroix pour la labellisation « villes et villages étoilés ».
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Office de Tourisme
ASDER
ADEME

Effets supposés/ Résultats attendus

Favoriser la conservation des espèces nocturnes (oiseaux, chauves-souris, insectes) et des ambiances nocturnes.

Référent(s) communal :	Elu : Benoit RICHERMOZ + Laurent LUCAS (responsable de l'équipe technique)	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC Samuel CADO
------------------------	--	-------------------	------------------------------

Projet 8: Diffuser les connaissances naturalistes aux habitants et animer un réseau de mobilisation citoyenne sur la préservation de la biodiversité

Descriptif du projet et objectifs attendus

À travers les médias de la Commune et de l'Office de Tourisme, et au moyen d'opérations ciblées (conférences, restitutions d'études, documents), l'objectif est de mettre à disposition des habitants de l'information sur la biodiversité de la Commune.

Pour la population peiserote la plus intéressée, proposer une participation active à la protection et à la connaissance de la biodiversité, à travers :

- Une modification de leurs habitudes de vie.
- La participation à des suivis scientifiques ou récoltes de données naturalistes, dans un cadre national (Muséum National d'Histoire Naturelle) ou plus local selon les opportunités.
- Des chantiers participatifs.
- Des stages de découvertes dans le cadre scolaire secondaire et supérieur.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Facilitateur logistique et matériel de l'opération. Facilitateur auprès des habitants et relais d'information.	Apporter son expertise naturaliste, ainsi que dans la communication. Animateur du projet. Intervenant direct ou animateur d'un réseau d'intervenants selon les actions. Priorise l'accueil de stagiaires de Peisey-Nancroix dans ses équipes.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Experts naturalistes ou autres structures, en fonction des thématiques naturalistes traitées

Effets supposés/ Résultats attendus

Sensibilisation des habitants en les informant et les mobilisant

Référent(s) communal :	Elu : Maryse FAVRE + DGS	Référent(s) PNV :	Sandrine BERTHILLOT + Chargé de mission sensibilisation, mobilisation et portes de Parc
-------------------------------	-----------------------------	--------------------------	--

Projet 9:

Créer et accompagner une Aire Terrestre Educative (ATE)

Descriptif du projet et objectifs attendus

Une Aire Terrestre Educative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves de CM1, CM2 ou 6ème, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur Aire Terrestre Educative.

C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

Les différentes étapes de ce processus sont :

- Créer un conseil des enfants pour discuter de la gestion de l'Aire Terrestre Educative.
- Délimiter une zone terrestre de petite taille, support pédagogique du projet.
- Faire un état des lieux approfondi (biodiversité, foncier, acteurs, etc.) de l'Aire Terrestre Educative.
- Réaliser des sorties pédagogiques et rencontrer des professionnels du territoire et les porteurs de savoirs locaux.
- Proposer et mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité.

Afin d'en garantir le succès, cette action sera menée avec le ou les enseignants des élèves de cycle 3 (CM) motivés et prêts à porter concrètement la démarche.

Objectif : réflexion pour une mise en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023 et suivantes

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Apporter son appui logistique et financier le cas échéant. Facilitateur avec les acteurs ayant une activité sur le territoire de l'ATE.	Apporter son expertise naturaliste et technique en termes de gestion de milieux naturels. Co-animer le projet. Être intervenant et rechercher des intervenants extérieurs et des financements.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Inspection d'Académie
Professeurs des écoles de Peisey-Nancroix
Propriétaire(s) terrien(s) concerné(s)
Acteurs socio-professionnels concernés par l'ATE
AGATE-CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement)

Effets supposés/ Résultats attendus

Mise en place d'un véritable outil pédagogique au service de la démarche écocitoyenne pour une éducation à l'environnement à long terme

Référent(s) communal :	Elu : Céline CROSSMAN	Référent(s) PNV :	Sandrine BERTHILLOT + Chargé de mission sensibilisation, mobilisation et portes de Parc
------------------------	-----------------------	-------------------	--

Projet 10: Définir une politique d'accueil pour les personnes en itinérance à Rosuel : bivouac et camping-cars

Descriptif du projet et objectifs attendus

Le projet a été révélé par l'été post confinement COVID, avec une explosion de la fréquentation du site de Rosuel par les camping-cars et les bivouaqueurs en itinérance.

Le projet vise à :

- Gérer les flux sur le site.
- Déterminer les zones et les capacités d'accueil pour ces deux catégories d'usagers.
- Apporter une information à ses utilisateurs le plus en amont possible, tant dans le temps (en préparation de leur itinérance), que dans l'espace (dès la commune de Landry et sa gare, notamment).
- Le cas échéant établir une réglementation communale.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maître d'ouvrage. Propriétaire des terrains et autorité compétente en matière de police de la circulation des usagers.	Appui technique, notamment sur la gestion des flux et la prise en compte des enjeux naturalistes. Acteur touristique de proximité avec le refuge de Rosuel. Propriétaire foncier sur le site.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Camping des Lanchettes
Agriculteurs utilisant les terrains communaux du site
Mairie de Landry
Office de Tourisme

Effets supposés/ Résultats attendus

Gestion réussie de ces 2 activités à l'échelle de la commune : impacts limités sur l'environnement et satisfaction de la clientèle

Référent(s) communal :	Elu : Maryse FAVRE + Thierry OLKOWICZ (garde-champêtre)	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC Marc SARTON
-------------------------------	---	--------------------------	------------------------------

Projet 11: Maintenir et consolider le site de Rosuel comme une porte de parc connue, reconnue, appréciée et fonctionnelle

Descriptif du projet et objectifs attendus

Participer à une réflexion concertée sur l'accès, l'aménagement et la gestion au site en intégrant la dimension de confort d'usage pour tous :

- Traiter l'accès dès la montée vers Peisey-Nancroix pour qu'il soit une initiation au voyage vers le cœur de Parc.
- Gérer la circulation véhicules du site et étudier la possibilité de mettre en place des navettes.
- Gestion de la fauche de l'herbe.
- Mettre en produit touristique l'offre déjà existante.
- Le cas échéant, conforter l'offre de sentier existante du site : GR5, promenade confort existante à maintenir, offre de randonnée en fond de vallée.

Étendre la réflexion sur l'usage hivernal du site en lien avec l'activité nordique : développement de l'offre nature ? Définition du besoin en termes de restauration à Rosuel et du modèle économique associé, par rapport à l'étude de faisabilité technique déjà réalisée et en prenant en compte les autres offres alentours.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maître d'ouvrage. Propriétaire des infrastructures d'accueil (Camplettes, Barnum, terrain de pétanque, mobilier, etc.). Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire sur les véhicules et les personnes. Pilote de la réflexion sur la mise en produit touristique de l'offre existante : offre estivale dans un premier temps puis offre hivernale.	Apport d'une expertise sur la gestion des flux piétons. Faire vivre le refuge de Rosuel avec un accueil de qualité (hébergement et restauration) et proposer des éléments scénographiques. Apport d'expertise sur la conception et l'aménagement de site touristique estival. Finalisation de l'aménagement extérieur du terrain appartenant au Parc : longue-vue, signalétique, circulation.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	

Comité des fêtes
Office de Tourisme
Agriculteurs utilisant les terrains communaux du site
Socio-professionnels utilisant le site pour leurs activités
Gardiennes du refuge

Effets supposés/ Résultats attendus

Définir une politique de gestion globale du site (vocation, modifications/améliorations, gestion de la fréquentation) et avoir une stratégie touristique partagée

Référent(s) communal :	Elu : Maryse FAVRE + DGS	Référent(s) PNV :	Thierry ARSAC Virginie ROCHELLE
------------------------	-----------------------------	-------------------	------------------------------------

Projet 12: Développer la plus-value « Parc national » dans l'offre touristique de la Commune

Descriptif du projet et objectifs attendus

Pour parvenir à réaliser ces objectifs, il est essentiel de construire une relation PNV/OT efficace pour la promotion de l'offre et des atouts de la Commune et l'intégrer dans la stratégie territoriale de la Commune, vis-à-vis du domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry.

Le classement du territoire communal en « Parc national » est un élément attractif en termes d'offre touristique estivale. Ainsi, le Parc national s'engage à maintenir cette attractivité par :

- La dynamisation du PIV (Point d'Information Vanoise) Rosuel : lieu d'accueil et de sensibilisation des publics.
- Une programmation estivale et hivernale d'animations grand public renforcée sur la Commune, réalisées par les agents du Parc, notamment en maintenant sa participation à la fête du 15 août sur le site de Rosuel.

De plus, le Parc propose aux acteurs du territoire que la marque « Esprit Parc National » (EPN) devienne un des marqueurs de différenciation de la station de Peisey-Vallandry et un moyen de fédérer les acteurs locaux engagés et impliqués dans la valorisation de leur territoire. L'axe de déploiement principal serait la constitution d'un réseau d'accueil marqués EPN basé sur les offres d'hébergement et les produits locaux, coanimé entre l'OT, le PNV et la Commune. D'autres services ou produits pourraient venir renforcer ce réseau : produits agricoles, refuges en été, restauration, sorties encadrées par un accompagnateur en montagne et séjours touristiques afin de proposer aux clientèles une offre qualifiée et lisible.

Rôle de la Commune	Rôle du Parc national
Maitrise d'ouvrage, avec une maîtrise d'œuvre confiée à l'Office de Tourisme. Coanimation avec l'OT et le PNV du réseau des acteurs marqués EPN.	Coanimation avec l'OT et la Commune du réseau des acteurs marqués EPN. Gestion administrative et technique de la marque EPN. Gestion et dynamisation du PIV de Rosuel. Programmation d'animations estivales et hivernales.
Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	
Hébergeurs, gardiens de refuge Socio-professionnels de l'encadrement (guides, AEM, moniteurs) Club Med Écoles de ski Agriculteurs Office de Tourisme	

Effets supposés/ Résultats attendus

Que la plus-value « Parc national » devienne un élément distinctif et attractif en matière touristique, grâce au déploiement de la marque Esprit Parc national et à la structuration d'une offre écotouristique à forte valeur ajoutée

Référent(s) communal :	Elu : Maryse FAVRE Directrice de l'OT	Référent(s) PNV :	Sandrine BERTHILLOT Virginie ROCHETTE
------------------------	--	-------------------	--

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210614-2021_006_055-DE
en date du 06/07/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_006_055